

Organisme qui passe le marché :

Lycée Fernand Léger

Rue des coquereaux

76530 Grand Couronne

Pouvoir adjudicateur : Madame ISABELLE ROUSSEL chef d'établissement

Pour toute demande d'information concernant le marché :

Madame Véronique GHESTEM int.0762836v@ac-normandie.fr

L'internat du lycée Fernand Léger étant fermé pour travaux durant l'année scolaire 2024-2025 la consultation a pour objet le transport des élèves internes du lycée vers des internats de proximité : Lycée le Corbusier St Etienne du Rouvray et EREA Françoise Dolto Sotteville. La Région Normandie assure la prise en charge financière des transports.

ART 1 : objet de la consultation

Transport des élèves du lycée vers les internats des établissements -lycée le Corbusier St Etienne du Rouvray et EREA Françoise Dolto Sotteville.

ART 2 : durée du marché

Ce marché prend effet au 2 septembre 2024 et se termine au plus tard le 30 juin 2025

ART 3 : détail du transport demandé

Les bus devront permettre de déplacer environ 125 élèves internes.

110 vers le lycée le Corbusier

15 vers l'EREA Françoise Dolto

Les élèves internes pourront avoir des bagages à transporter particulièrement le lundi soir et le vendredi matin.

Cependant en période de stage en entreprise l'effectif des élèves internes transportés sera réduit.

De même à partir du mois de juin l'effectif varie à la baisse et le transport sera interrompu probablement vers mi juin à une date indiquée au cours du mois de mai 2025.

Le prestataire sera informé des périodes de diminution des effectifs par mail au plus tard la veille pour adapter si besoin les navettes.

LES TRAJETS :

Lundi soir vers les internats : départ du lycée Fernand Léger à 17h30

Mardi matin vers le lycée f léger : arrivée vers 7h50

Mardi soir vers les internats : départ du lycée f léger à 17h30

Mercredi matin vers le lycée f léger : arrivée vers 7h50

Mercredi soir vers les internats : départ à 17h30

Jeudi matin vers le lycée f léger : arrivée vers 7h50

Jeudi soir vers les internats : départ du lycée f léger à 17h30

Vendredi matin vers le lycée f léger : arrivée vers 7h50

Aucun transport pendant les vacances scolaires, les jours fériés ainsi que la veille au soir d'un jour férié et le matin de reprise après un jour férié.

En cas de forces majeures : intempéries fermetures exceptionnelles grèves, le lycée se réserve le droit d'annuler les navettes sans contrepartie financière. L'information sera communiquée par mail au plus tôt au prestataire.

Le prestataire s'engage à informer le lycée Fernand Léger de tout retard ou interdiction de circuler au plus vite. Un interlocuteur est désigné pour la durée du marché.

ART 4 : Présentation des offres

La procédure est dématérialisée .Les offres seront déposées sur la plateforme AJI (aji-France.com)

DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS : 18/06/2024 à 17h

ART 5 : Critère de sélection des candidats

Le candidat devra satisfaire à la réglementation routière en vigueur

Le candidat sera retenu selon les critères suivants :

80% offre la plus avantageuse

20% qualité du service (âge des véhicules de la flotte, nombre de places des véhicules proposés, qualité de prestation)

Pièces à fournir :

-Définir l'offre de prix et la prestation par type de car et par trajet.

Le prix des trajets est établi en euros hors taxe incluant toutes les charges.

-une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier :

a) que le candidat a satisfait à ses obligations légales et fiscales ainsi qu'une déclaration de l'effectif salarié de l'entreprise

b) n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir

c) n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire

- Une attestation d'assurance en cours de validité concernant l'objet du marché

- L'acte d'engagement joint

- Uniquement pour le candidat retenu : produire s'il est en redressement judiciaire la copie des jugements prononcés à cet effet certifiant l'autorisation d'exercer les activités pendant la durée prévisible du contrat.

ART 6 : Modalité de paiement

La facturation sera adressée mensuellement au lycée Fernand Leger rue des coquereaux 76530 grand couronne via la plateforme CHORUS PRO .

Les règlements seront effectués par mandat administratif après constatation du service fait et accord de financement de la région Normandie.

CLAUSE PARTICULIERE

Le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité lorsque ce dernier :

A contrevenu à la législation ou à la réglementation du travail

Déclare ne pouvoir exécuter ses engagements

Ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais prévus

A produit des déclarations inexactes

Conformément à l'art 27 du décret du 2016-360 du 25 mars 2016 le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier.

